

## COMMUNIQUE

Lors de la séance extraordinaire tenue par le conseil général le 15 novembre 2011, l'appel a fait constater 10 membres présents, 3 excusés, il manque actuellement 2 personnes au conseil général.

Il a pris les arrêtés suivants :

- Crédit de fr. 45'000.-, pour la réfection des différents locaux du bâtiment des FAR, qui accueillera notamment les activités de la paroisse, ceci suite à l'achat de la cure pour y installer l'administration communale. Il est également prévu divers déménagements de locaux, soit atelier et bureau de SEVAB, bureau pour le garde communal, stockage de matériel divers. Ces travaux correspondent à des travaux de peinture, électricité et notamment changement des fenêtres (côtés nord et sud) à l'ancienne école ménagère, cette salle pourra accueillir une trentaine de personnes, pour des assemblées, rencontres diverses, et pourra être louée pour des rencontres de famille ou autres, car le coin cuisine sera maintenu. Ce bâtiment est également utilisé pour les écoles, travaux manuels, etc et les locaux restent polyvalents et réutilisables pour d'autres choses. Ce crédit a été accepté à l'unanimité.

- Vente de 2 parcelles de terrain à la rue Courvoisier, un projet de construction familiale est prévue pour le printemps 2012, ce terrain avait été borné il y a quelques années, les parcelles sont d'environ 600 m<sup>2</sup> soit un peu petit pour accueillir une villa familiale d'où la raison de la demande de 2 parcelles, il aurait été préférable de diviser ce terrain en 3 parcelles au lieu de 4. Le conseil général précise que ce terrain avait été prévu pour densifier le village et là nous vendons 2 parcelles pour une villa. Si rien n'est fait, il n'y aura bientôt plus de terrain à La Brévine. Le conseil communal est d'avis que la situation devient difficile et qu'il ne sera plus possible de densifier le village, au vu des zones de terrain, car beaucoup de terrain constructible sont en zone inondable, selon les estimations du canton.

- Adoption du règlement communal relatif à la gestion des déchets, ce règlement a été adapté pour notre commune, selon le règlement communal type proposé par le canton. Pour notre commune le pourcentage de participation de l'impôt a été fixé à 20 %. Cela fait plusieurs années que notre commune a signé un contrat de prestation avec le Val de Travers, qui procède à une taxation au poids. Une taxe de base sera calculée et tiendra compte du nb de personnes dans le ménage (échelle pondérée). La taxe au poids des familles sera diminuée de fr. 50.- par enfant de 0 à 3 ans pour compenser le surcoût lié aux couches, les personnes âgées, avec un certificat médical, bénéficieront également de cette exonération. Le règlement a été passé en revue par le conseil général, qui se posait la question des déchets des entreprises, celles –ci disposent de 2 solutions, carte pour le molok, comme les citoyens avec accès à l'Ecopoint ou containers privés, avec ramassage tous les 15 jours.

- Modification du plan d'aménagement pour les caves d'affinage, ce point ayant été mis provisoirement, nous n'avons à ce jour pas reçu les papiers nécessaires pour passer ce point devant le conseil général, nous espérons pouvoir le mettre dans l'ordre du jour de

la séance de décembre. Car 2 points devront être discutés, 1 la modification du plan d'aménagement permettant la création des caves d'affinage et 2 l'entretien et les modalités concernant le terrain du parc des Taillères. M. F. Cabré demande au conseil communal de présenter un projet concernant ce dernier sujet avant la modification du plan d'aménagement afin de ne pas bloquer ce projet pour une question financière ou autre.

- Chauffage à distance, M. R. Grether informe le conseil général qu'après 2 ans de travail, une société coopérative a été formée, 7 membres, dont 5 propriétaires d'immeubles raccordables, 1 représentant de la fromagerie et 1 représentant de la commune. En début d'année démarrera une étude approfondie du projet et la création suivra dans les meilleurs délais, la question du financement et notamment la demande de crédit pour une caution devront être discutés entre les différents partenaires, Etat-commune.

### Infos du conseil communal

Ecole - Mme Paris : le nouveau mobilier scolaire est en place et ceci à la satisfaction des élèves et des enseignants, à noter que le travail des élèves se fait souvent avec les tables inclinées. Pour l'organisation 2012-2013, nous dépendrons en partie du cercle scolaire du Locle et les discussions sont en cours entre les communes du haut.

Tourisme – M. J-M. Gasser : une nouvelle association sera créée pour la vallée de La Brévine, une inauguration aura lieu en début d'année prochaine.

Elections communales – conseil général – M. E. Robert-Grandpierre : nous resterons à 15 membres pour notre législatif, les élections sont prévues pour le mois de mai 2012.

### Divers

Elections communales, Mme A. Matthey informe le conseil général qu'il faudra établir la situation des membres restants, M. F. Cabré demande à ses collègues de rester au maximum, car il est difficile de retrouver du monde, car s'il y a trop de changement il y a une perte des connaissances au niveau des commissions.

2406 La Brévine, le 21 novembre 2011

SECRETARIAT COMMUNAL